

# NOUS NE LÂCHERONS PAS

<https://youtu.be/fmqWQpIQXMw>

---

**Chères et chers intermittent.e.s,  
Chères et chers collègues,**

## **INFORMATIONS IMPORTANTES !**

Veillez-lire attentivement l'information officielle et complète transmise par le Canton de Genève (deuxième partie du message).

1 - Après plus d'une année de lutte, notre action conjointe avec les organisations nationales, notamment Swissculture ainsi qu'avec l'initiative parlementaire menée par le Conseiller national Christian Dandrès, ont permis une avancée importante. Cette disposition est fédérale dans le cadre de la loi d'urgence Covid-19. Tous et toutes les intermittent.e.s en suisse ont dorénavant la possibilité de recevoir des indemnités. Il faut vous adresser à votre Canton.

- **Comment déposer à Genève un dossier d'indemnisation pour les salarié.e.s intermittent.e.s au bénéfice de l'assurance chômage?** Afin de déposer un dossier de demande d'indemnisation, nous vous remercions de vous référer à la marche à suivre ci-dessous:

1. [Consultez les conditions d'octroi](#)
2. [Consultez la FAQ nationale](#) sur l'indemnisation des acteurs et actrices culturelles
3. [Télécharger le formulaire](#) et le compléter
4. Envoyez votre formulaire ainsi que les pièces justificatives demandées à l'adresse [culture.occs@etat.ge.ch](mailto:culture.occs@etat.ge.ch)

N'hésitez pas à contacter la hotline du Canton, les **lundis et vendredis de 9h à 12h au 022.546.66.66.** –

- **Séance d'information organisée par le Canton de Genève. Inscrivez-vous via le lien suivant !**

<https://eventwise.ch/subscribe/MjAyMS0wNS0xOSAxMjowMDowMjU5Jjg5JjIwMjEtMDU0tMTkgMTQ6MDA6MDAm aW5mby5vY2NzQGV0YXQuZ2UuY2g=?editable=0>

3 - Nous ne lâcherons rien et nous poursuivons notre action au niveau national avec l'initiative parlementaire afin de faire entendre que des indemnités, c'est bien! mais ceci ne permet pas d'acquérir des droits dits "périodes de cotisations" dans le cadre de la LACI ! En effet, beaucoup d'intermittent.e.s ne pourront pas réouvrir un délai-cadre car les contrats à période déterminée dans la grande majorité des cas, ne sont plus délivrés, depuis mars 2020. Les contrats à durée indéterminée n'existent pas pour cette catégorie d'acteurs et actrices culturelles. Des informations suivront....

**L'équipe d'Action Intermittence vous souhaite une belle journée à tous et toutes !**

**Action**  
**intermittence**